



L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour tisser les liens familiaux et suscite des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir. Les études scientifiques démontrent que la création du lien d'attachement entre le nouveau-né et sa famille, dès les premiers instants de vie, est primordiale pour son bon développement.

Conscients de ces enjeux, nous, parents de nouveau-né hospitalisés et professionnels de la naissance, nous engageons à tout mettre en œuvre pour que le nouveau-né hospitalisé bénéficie :

01

De la **PRÉSENCE CONTINUE**, dès sa naissance, sans restriction, 24h/24, d'au moins l'un de ses parents, ou d'une personne de confiance. Les parents choisissent, s'ils le souhaitent, une à deux personnes de confiance pour les soutenir et les relayer tout au long de l'hospitalisation.

02

Des **MEILLEURES CONDITIONS** pour créer le lien d'attachement avec ses parents (contact physique, bercement, échanges vocaux, alimentation) qui maléioient son état de santé et son bon développement. Parents et soignants partagent leurs connaissances pour regarder ensemble le bébé, comprendre ses réactions et entrer en relation avec lui.

03

Du **CONTACT PEAU À PEAU** au quotidien, avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, le plus tôt possible, de façon prolongée au cours des 24 heures et jusqu'à la sortie.

04

Du **COLOSTRUM MATERNEL** (1^{er} lait) sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale. L'équipe soignante informe et accompagne la mère dans la façon de nourrir son enfant et la soutient dans ses choix.

05

De la possibilité de téter **AU SEIN OU AU BIBERON**, aussitôt qu'il montre la capacité de le faire, sans restriction d'âge gestationnel.

06

D'un **ENVIRONNEMENT CONFORTABLE**, aussitôt qu'il montre la capacité de le faire, sans restriction d'âge gestationnel.

07

De la **PARTICIPATION** de ses parents aux soins qu'il reçoit avec l'accompagnement des professionnels de santé.

08

Du **RÔLE PROTECTEUR** de ses parents dans la prise en charge de l'inconfort et de la douleur en étroite coopération avec les soignants.

09

Des **INFORMATIONS ACCESSIBLES ET COMPRÉHENSIBLES** destinées à ses parents pour comprendre son état de santé et prendre soin de lui.

10

D'une **PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE**, élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifique la plus récente sur le sujet.